Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260625-2026062543GELLO-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

St Georges de Reintembault

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt six, le vingt-cinq juin à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation en date du 19 juin 2026 et affichée à la porte de la Mairie, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Rosi BORDET, Maire.

Nombre de membres :
- En exercice : 19
- Présents : 19
  - Votants : 19
  - Pour : 19
  - Contre : 0
- Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)
Mesdames et Messieurs :

❖

BORDET Rosi	P	FOUGERES Stéphane	P
ROSSIGNOL Séverine	P	GUERAULT Samuel	P
GROUSSARD Marylène	P	CHIQUERILLE Catherine	P
LODE Paul	P	LE CONNIAT Michel	P
DAUGUET Christèle	P	DOUARD Nathalie	P
MOUBECHE Patricia	P	BAILLEUL Julien	P
BERTIN Pauline	P	JACQUOT Vincent	P
GUERIN Benoît	P	PHILIPPEAUX Nelly	P
MIGNOT Victor	P	HOCHET Lyna	P
GENNEVEE Rémy	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
Nelly PHILIPPEAUX	*MIGNOT Victor*	*Mme Philippeaux a pris part au vote*
Nathalie DOUARD	*Marylène GROUSSARD*	*Mme Douard a pris part au vote*

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Stéphane FOUGERES a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260625-2026062543GELLO-DE

Délibération 2026.06.25.43

Gel Loyer P'tit Mic

Vu la délibération du jeudi 28 mars 2024 de la commune fixant les montants des loyers de la location-gérance,
Vu les tarifs pratiqués dans les communes avoisinantes,
Vu le rapport de la CCI sur l'activité du P'tit Mic,
Vu l'avis de la commission Urbanisme,

Mme le Maire propose de geler le loyer prévu après les 6e mois de location, soit un loyer de 640 € HT pendant encore 1 an, c'est-à-dire, jusqu'au 30 juin 2027,

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte,

- ***Le gel du loyer de 640 € HT pendant un an (jusqu'au 30 juin 2027)***
- ***Autorise Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.***

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,



Rosi BORDET